

RESIDENCE ACCUEIL

LIVRET D'ACCUEIL



SOMMAIRE

Mot d'accueil	page 3
I - L'association gestionnaire	page 4
II - Les Objectifs des Résidences d'Accueil	page 5
III - L'accompagnement	page 5
IV - Le projet individuel d'accompagnement	page 7
V - Le règlement de fonctionnement et la Charte des droits et libertés de la personne accueillie	page 7
VI - Projet de service	page 7
VII - Conditions financières	page 9
Coordonnées	page 10

MOT D'ACCUEIL

L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Morbihan gère trois Résidences Accueil réparties sur le département :

Résidence Saint Pierre : 9, Rue Sainte Hélène - 56310 BURBY - 19 places

Résidence du Soleil Levant : Allée des Mimosas, Bât.C - 56800 PLOËRMEL - 15 places

Résidence du Grador : 88, Avenue de Verdun - 56000 VANNES - 14 places

Ces Résidences Accueil sont organisées afin de vous permettre de vivre à domicile, en semi collectivité, pour (re)trouver un équilibre de vie et tendre à ou atteindre l'autonomie.

Trois professionnelles interviendront quotidiennement à vos côtés afin de vous accompagner dans votre quotidien.

Ces professionnelles travailleront en lien avec vos familles, vos délégués mandataires (tuteurs, curateurs), les équipes soignantes (médecins généralistes, médecins psychiatres, infirmiers) et tous les intervenants extérieurs qui vous permettront d'avancer dans vos projets.

Chacune des personnes intervenant à votre domicile veillera à vous apporter le soutien dont vous avez besoin.

Ce livret d'accueil a été élaboré pour vous informer de vos droits, de vos devoirs et des prestations que nous vous proposons.

Bienvenue à tous !

Le Président
Jean-Louis ROBERT

I - L'association gestionnaire

Créée par l'ordonnance du 3 mars 1945, modifiée par la loi du 9 juillet 1975, l'UDAF est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique et présente dans chaque département.

Le Pôle Logement est un des services proposés par l'UDAF du Morbihan. Il est en charge de l'ensemble des dispositifs de logements créés par l'association : Résidences Accueil (3 sites) et Logements Groupés Accompagnés (3 sites). La coordination des équipes encadrantes sur chacun des dispositifs est également assurée par ce pôle.

Les Résidences Accueil

Trois Résidences Accueil sont réparties sur le territoire Morbihannais : Ploërmel (20 places), Bubry (19 places) et Vannes (14 places).

Cette répartition est liée au partenariat engagé entre l'UDAF et les bailleurs sociaux (Bretagne Sud Habitat et Vannes Golfe Habitat)

Les Résidences Accueil bénéficient d'une subvention de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

Sur chacune des trois Résidences Accueil, trois auxiliaires de vie sociale sont chargées d'accompagner les résidents dans leur quotidien. Elles sont salariées d'une autre association : « Buhez Nevez » (ce qui veut dire « vie nouvelle » en breton)

Objet de l'association Buhez Nevez :

Il s'agit de proposer du personnel qualifié auprès d'associations mandataires afin de permettre l'accompagnement au quotidien de personnes en situation de handicap psychique à leur domicile (mode d'habitat collectif ou semi-collectif).

Les auxiliaires de vie sociale interviennent dans les dispositifs pour permettent une prise en charge quotidienne globale d'adultes en souffrance psychique, en difficultés d'insertion et/ou malades d'addiction, bénéficiant ou non d'une mesure de protection.

Pour les salariés de Buhez Nevez, les objectifs de l'accompagnement définis par l'**UDAF** sont de permettre :

- de trouver une solution de maintien à domicile en milieu ordinaire pour des personnes très fragiles.

- de mieux prendre en charge la santé en développant un réseau coordonné entre médecins psychiatres, infirmiers de secteur, travailleurs sociaux, mandataires judiciaires et tout autre partenaire pouvant être amené à intervenir dans le quotidien des résidents.
- d'aider à réduire les conduites à risques,
- de (re) constituer un équilibre de vie,
- de prévenir les problèmes nutritionnels en permettant d'avoir accès à une alimentation équilibrée et régulière,
- de bénéficier d'un accompagnement social et d'insertion,
- de maintenir ou renouer des liens avec l'environnement familial.

L'UDAF met à disposition de Buhez Nevez un responsable de service et deux comptables.

II - Les Objectifs des Résidences d'Accueil

L'UDAF du Morbihan, en partenariat avec la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), les établissements de soins de Saint Avé et de Charcot (EPSM), Vannes Golfe Habitat et Bretagne Sud Habitat, vous propose des appartements en semi collectivité en bénéficiant d'un accompagnement quotidien afin de vous aider à développer votre autonomie et à trouver un équilibre de vie.

Ainsi, notre objectif est de permettre aux personnes adultes en souffrance psychique, mais dont l'état est stabilisé, de vivre comme tout citoyen, à domicile.

Vous permettre de(re)trouver un équilibre de vie incluant à la fois un confort physique grâce à un logement et à une prise en charge médicale régulière, et un confort moral grâce au soutien et à l'écoute des équipes, est, pour nous, le but à atteindre pour vous permettre une sortie de dispositif dans les meilleures conditions possibles.

Pour ce faire, nous vous proposons un accompagnement à la fois global et individualisé dans lequel vous serez constamment sollicité pour être acteur de votre devenir.

III - L'accompagnement

Quel que soit le site de la Résidence Accueil, trois professionnelles sont présentes tout au long de l'année. Elles interviennent par roulement entre 8H30 et 19H00 (2 en semaine et une le week-end et les jours fériés).

Des plages horaires croisées permettent les échanges entre-elles afin d'affiner l'accompagnement.

Ces professionnelles sont titulaires d'un diplôme en travail social (AVS, TISF, AMP) ou, à défaut, ont une grande expérience de terrain. Chaque année, elles bénéficient de formations qui leur apportent de nouvelles connaissances pour améliorer leurs pratiques.

Ces professionnelles seront vos référentes dans la Résidence tout au long de votre séjour.

Elles vous accompagneront dans la gestion de votre vie quotidienne à plusieurs niveaux :

- alimentation
- continuité des soins (prise des traitements, veille aux rendez-vous médicaux)
- hygiène corporelle, vestimentaire et environnementale (logement)
- état de santé général (veille)
- démarches d'insertion, démarches de soins et démarches administratives
- aide à la gestion de votre argent semaine et/ou de votre tabac si nécessaire
- soutien, écoute, orientation vers d'autres professionnels

Pour ce faire, elles travailleront en partenariat étroit avec vous, vos familles, vos délégués mandataires et vos médecins.

Vos référentes sont disponibles pour vous écouter, vous conseiller et vous orienter afin de :

- vous accompagner dans votre projet de vie
- vous accompagner dans vos différentes démarches
- soutenir la continuité du soin afin de diminuer et/ou d'éviter les hospitalisations
- favoriser votre (ré)insertion sociale, vos relations familiales, votre participation à la vie citoyenne
- participer au travail d'autonomie dans une perspective de sortie du dispositif

La Responsable du service logement de l'UDAF s'assure régulièrement de la cohérence de l'accompagnement proposé par vos référentes. Elle veille à la mise en œuvre des moyens définis par les équipes pour vous soutenir dans la réalisation de votre projet de vie. Elle s'assure du respect des contrats passés et des règles élaborées dans le cadre de votre hébergement.

IV - Le projet individuel d'accompagnement

Lorsque la demande d'une place en Résidence Accueil a été formulée par vous et par vos référents (familles, assistantes de service social, médecins, délégués mandataires etc.), vous avez été sollicité pour exprimer vos motivations et vos objectifs. Ceci est ce qu'on appelle un projet de vie. Il va déterminer une part essentielle du contrat qui va être passé entre vous et nous.

En effet, pour soutenir vos projets et vous accompagner de manière pertinente, toutes les actions que nous mènerons ensemble seront fonction de vos désirs, de vos capacités physiques et psychiques et de nos possibilités de réalisation à tous.

Nous écrirons ensemble un projet individualisé qui nous permettra de faire annuellement un bilan afin d'évaluer vos évolutions et de réajuster votre accompagnement en fonction des acquis, des besoins exprimés et de ceux qui auront été repérés.

V - Règlement de fonctionnement et Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Le règlement de fonctionnement et la Charte annexée à celui-ci, remis à votre arrivée, définit les droits de la personne accueillie ainsi que les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie en collectivité.

En outre, il explicite :

- Les modalités concrètes d'exercice des droits
- L'organisation et l'affectation des locaux à usage privé et collectif ainsi que les conditions générales de leur accès et de leur utilisation
- Les mesures relatives à la sûreté des personnes et des biens
- Les règles essentielles de la vie collective
- Les mesures prises en cas de manquement aux obligations

VI - Projet de service

L'UDAF propose un dispositif d'habitat alternatif, adapté à un public hétérogène, qui n'a pas aujourd'hui de lieu de logement adéquat.

Nous porterons une attention toute particulière à la continuité des soins, au respect de tous, à l'écoute et à la disponibilité des équipes pour veiller au bien-être et à l'épanouissement de chacun.

Les Résidences Accueil apportent des réponses de logements adaptés, grâce à la mise en place d'une organisation originale, innovante pour des populations dans une situation d'exclusion lourde, caractérisée par l'isolement social et/ou affectif, par une problématique psychiatrique, par un faible niveau de ressources et une problématique personnelle rendant difficile, au moins à court terme, l'insertion dans un logement indépendant.

Cette forme d'habitat durable, sans limitation de durée, associe le libre usage de l'espace privatif à la présence d'espaces collectifs qui répondent aux besoins d'échange, de convivialité et d'intégration dans l'environnement social local.

Nous amènerons les personnes à investir leurs appartements et les parties communes.

La vie à la Résidence Accueil se déroule dans un cadre agréable et convivial, où chacun peut accéder à plus d'autonomie dans le respect de l'autre et en assurant ses propres responsabilités.

Nous favorisons les échanges et la convivialité entre locataires et valorisons les initiatives inhérentes à la bonne gestion des appartements.

L'accompagnement de proximité garantit aux résidents de bonnes conditions d'alimentation, d'hygiène, de sécurité et favorise également le développement des relations sociales pour les résidents.

Le projet est de permettre aux personnes de maintenir et de développer leurs acquis. Il s'agit de favoriser l'autonomie en amenant chacun à faire seul ou accompagné sans faire à sa place.

L'évaluation des besoins et des capacités des personnes est formalisée dans le projet individualisé.

La durée de présence dans la Résidence Accueil est illimitée mais non définitive. Les résidents doivent pouvoir évoluer à leur propre rythme vers un logement autonome.

La vie en appartement individuel, couplée avec une vie communautaire, permet le réapprentissage des règles et des repères de la vie et développe les échanges et la solidarité.

L'équipe soutiendra le lien avec l'environnement des personnes dans le quartier et dans la ville. Les démarches d'insertion, la participation aux activités de la Résidence mais aussi de la Cité doivent permettre d'élargir l'espace relationnel, social et culturel de chacun.

Les liens avec la famille doivent également être valorisés. L'entrée dans le dispositif peut être l'occasion de rétablir ou de renforcer ces liens. L'équipe veillera à tempérer l'impact de ces relations sur la personne et sur les autres locataires.

VII - Conditions financières

Toute personne ayant été admise dans une des Résidences Accueil devient sous-locataire (l'UDAF étant locataire en titre des locaux) et est redevable d'un équivalent loyer. Celui-ci varie d'une résidence à l'autre en fonction du coût du loyer et des charges locatives communes.

L'équivalent loyer inclus :

- le loyer réel
- les charges locatives communes
- les prestations de services collectifs

Les sous-locataires, à leur arrivée, signent un contrat de résidence précisant le coût exact de l'équivalent loyer, ainsi qu'un contrat d'accompagnement et un règlement de fonctionnement. Ces trois contrats sont liés et la résiliation de l'un entraîne la résiliation des deux autres.

Il ne peut y avoir de contrat de résidence sans accompagnement et inversement.

Adresses et téléphones des Résidences Accueil de l'UDAF:

Résidence St Pierre

9 Rue Sainte Hélène
56310 BUBRY
02 97 51 36 62
06.78.49.50.78
06.86.23.15.91

Résidence du Soleil Levant

20, Allée des Ajoncs
56800 PLOËRMEL
02.97.73.49.74
06.75.92.92.80
06.75.84.08.65

Résidence du Grador

88 Avenue de Verdun
56000 VANNES
02 97 61 14 94
07.77.73.80.97
07.77.73.80.96

Adresse et téléphone de l'UDAF:

47, Rue Ferdinand le Dressay
BP 74
56002 VANNES cedex
Standard : 02.97.54.13.21

Association UDAF :

Président : Jean-Louis ROBERT
Directeur : Vincent MARCHAND
Directeur Adjoint : Etienne WILMOUTH
Responsable Pôle Logement : Marie-Hélène BAREILLE

Association Buhez Nevez :

Président : Hervé JEGO
Trésorier : Gilles BRUNETIERE
Secrétaire : Simon KERZERHO
Coordinatrice des équipes : Marie-Hélène BAREILLE